



**VERSEZ VOTRE
TAXE
D'APPRENTISSAGE
au P2ER**



**CONTRIBUEZ À LA FORMATION DES
ENTREPRENEURS ET INNOVATEURS DE DEMAIN**

Versez votre taxe d'apprentissage au P2ER et investissez dans :

- la promotion de l'esprit d'entreprendre
- l'entrepreneuriat étudiant
- la créativité et l'innovation
- la formation des innovateurs de demain !





1

Qui sommes-nous?

Le P2ER sensibilise, forme et accompagne les étudiants à travers :

- ✓ Le Diplôme Universitaire Étudiant Entrepreneur (D2E)
- ✓ L'UEL « De l'idée au projet »
- ✓ L'UEL « Esprit d'entreprendre »

2

Comment verser votre TAXE ?

Éléments à préciser sur le bordereau déclaratif :

- ✓ Intitulé du Diplôme : Diplôme Universitaire Étudiant Entrepreneur (D2E)
- ✓ Nom établissement : **Université de La Réunion P2ER**
- ✓ N°UAI : 9740478B
- ✓ N° SIRET : 19974478000016
- ✓ Catégorie : A

3

Suivi de votre taxe

Pour nous permettre d'assurer le suivi de votre taxe, veuillez svp remplir le formulaire d'intention de versement sur notre site internet :

<http://p2er.univ-reunion.fr/partenaires/taxe-dapprentissage/>

N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER !

Pôle de l'Entrepreneuriat Étudiant de La Réunion (P2ER)

Université de La Réunion

Tél: 0262 93 83 31

pepite.p2er@univ-reunion.fr

<http://p2er.univ-reunion.fr/>

